Image not found or type unknown

IJSS , CONGE MATERNITE , SUBROGATION

Par **LAURINE B**, le **11/05/2018** à **09:22**

Bonjour,

J'ai été en congé maternité en 2017 avec subrogation et maintient de mon salaire . Lors de la déclaration de mes impôts , je me suis aperçue que mon salaire net imposable cumulé + ijss de la sécu = montant trop elevé par rapport a ce que j'avais réellement touché

j'en ai parlé a mon employeur qui me confirme qu'aucune erreur ne vient de sa part mais j'ai un fort doute et je ne sais pas vers qui me tourner .

Voici un exemple d'un mois de congé mater:

salaire de base 2800
maternité (ligne vide)
remboursement sécurité sociale 1828 (déja pour moi déja une erreur car ce sont les ijss nettes qu'il a recu et non les brutes qu'il aurait du recalculer)

= salaire brut 971 (du coup trop elevé)

viennent toutes les cotisations sociales

net imposable = 743 (faux selon moi car calculé sur un salaire brut non correct)

remboursement sécurité sociale = 1416 puis net a payer habituel

et la gros étonnement concernant le remboursement de la sécu car ce nombre ne correspond pas du tout au ijss nettes que mon employeur a recu ... quel est ce montant ? calculé sur qu'elle base ? il a gardé pour lui la différence ?

S'il avait voulu maintenir mon brut , il aurait du me reverser mes ijss nettes et j'aurai touché plus pendant le congés maternité qu'en travaillant (vu que les Les IJSS sont exonérés de cotisation hors CSG/CRDS)

dans le cas contraire ou il aurait voulu maintenir le net à payer , n'aurait il pas du calculer mon salaire brut résiduel ...?

Qu'en pensez vous ? tout cela est très obscur pour moi

mille mercis pour votre aide et reflexion

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés